



Mallette prévention des maltraitances

Les différentes formes de maltraitance

1° Avant propos

2° Définitions

3° Les différentes classifications

4° Les différentes formes de maltraitance

1° Avant propos

L'évolution démographique et les progrès de la médecine conduisent à un accroissement du nombre des personnes âgées, qui vivent de plus en plus longtemps.

Parallèlement à ces progrès, le nombre de personnes en perte d'autonomie s'accroît proportionnellement.

Les personnes âgées sont souvent isolées, fragiles, souffrent de multiples handicaps. Les personnes qui les prennent en charge ont parfois du mal à supporter ces faiblesses. Les personnes âgées mais également les adultes en situation de handicap représentent donc un public particulièrement vulnérable, sujet à la maltraitance.

La maltraitance peut revêtir d'innombrables formes, elle peut être physique, financière, psychologique.. et être générée par des actes, mais aussi par leur absence sous forme d'abandon, de négligence (notamment auprès des personnes âgées), elle peut impliquer la famille, le soignant, le tuteur, la société. Acteurs et victimes se retrouvent autour de la question de l'angoisse (de mort), de l'agressivité et de l'argent et souffrent souvent en silence.

2) Définitions

Evoker les différentes formes de la maltraitance chez les personnes âgées et les adultes en situation de handicap nécessite de s'intéresser aux différentes définitions du phénomène. Force est de constater que, malheureusement, il n'existe pas au niveau international de définition consensuelle de la maltraitance envers les adultes vulnérables ou fragiles ; plusieurs définitions coexistent avec des nuances importantes.

- Définition du Conseil de l'Europe (1990) « tout acte ou omission commis dans le cadre de la famille par un de ses membres, lequel porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique, ou à la liberté d'un autre membre de la famille, ou qui compromet gravement le développement de sa personnalité et / ou nuit à sa sécurité financière »
- Définition de l'OMS (Organisation mondiale de la santé – rapport sur la santé et la violence-). La maltraitance envers les personnes âgées constitue : « un acte commis ou omis, auquel cas on parle habituellement de négligence, qu'elle soit intentionnelle ou involontaire. La maltraitance peut-être physique ou psychologique, avec des agressions verbales notamment. Elle peut aussi passer par des mauvais traitements sur le plan financier ou matériel. Quel qu'en soit le type, la maltraitance entrainera certainement des souffrances ou des douleurs inutiles, la perte ou la violation des droits de l'homme et une dégradation de la qualité de vie de la personne âgée ».
- Définition de l'enquête KUL (Katolieke universitat de Leuven – enquête réalisée auprès de 523 personnes de plus de 65 ans) « la maltraitance des personnes âgées est décrite comme un

comportement destructeur qui vise un adulte âgé dans le contexte de n'importe quelle relation dont on s'attend à ce qu'il ait des effets néfastes dans les domaines physique, psychologique, social et / ou financier ».

Ces difficultés de définition et d'appréhension du phénomène transparaissent dans la grande variabilité des taux de prévalence mis en évidence dans les études réalisées au cours des vingt dernières années.

3° les différentes classifications

Les classifications sont multiples selon les critères retenus :

- En fonction du milieu : maltraitances intra familiales ou extra familiales (comprenant maltraitances en institution).
- En retenant la notion de l'intentionnalité : les actes « commis » comme les violences et abus et les actes « omis » comme les négligences.
- Selon le contexte : maltraitances intrafamiliales, maltraitances en institution.
- Selon la population exposée : maltraitance des personnes âgées, maltraitance des adultes en situation de handicap.

La classification internationale :

1° maltraitances physiques :

- coups, gifles....
- Mauvaise manipulation....
- Contention abusive....

2° maltraitances psychologiques :

- Dévalorisation....
- Insultes, menaces....
- Culpabilisation, humiliation....
- Harcèlement....

3° maltraitances financières :

- Vol.....
- Procuration abusive.....
- Privation de ressources.....

4° Maltraitances médicales

- Excès ou privation de médicaments.....
- Manipulation du vote....
- Privation de soins, d'examens....
- Contentions abusives.....

5° Maltraitances civiques :

- Limitation des contacts avec l'extérieur (Tutelle abusive).....

6° Négligences passives (sans intention de nuire)

- Non satisfaction des besoins premiers ou défaut de mise à disposition des ressources disponibles....

Elles surviennent principalement par manque d'information ou de connaissance, par manque de formation, par épuisement, sans le vouloir et le savoir.

7° Négligences actives (avec intention de nuire)

- Refus délibéré de répondre aux besoins.....

Elles sont de même type que les négligences passives : abandon, oubli des besoins fondamentaux, mise en danger.

4° les différentes formes de maltraitance

Les maltraitances intra familiales

La maltraitance s'exerce souvent au sein de l'espace familial, espace privé, protégé mais paradoxalement exposé à ce type de risque.

- Maltraitances physiques : agresser physiquement, battre, pincer, pousser, brûler, donner des soins brutaux.
- Maltraitances psychologiques : injurier, infantiliser, faire du chantage, ignorer, dominer, isoler.
- Maltraitances médicales et médicamenteuses : manque de soins de base (hygiène, toilette), non information sur les traitements, abus de traitements sédatifs, contention non prescrite, Maltraitances financières ou matérielles : disparition de valeurs ou de biens, détournement de pension, utilisation abusive de procuration, abus de pouvoir, escroquerie, abus de faiblesse, extorsion de signature
- défaut de soins médicaux et paramédicaux, non prise en compte de la douleur
- Maltraitances financières ou matérielles : disparition de valeurs ou de biens, détournement de pension, utilisation abusive de procuration, abus de pouvoir, escroquerie, abus de faiblesse, extorsion de signature (à domicile, la maltraitance financière est la deuxième forme de maltraitance la plus fréquente après la maltraitance psychologique)
- Négligences : hygiène ou habillement inadéquat, malnutrition, refus de soins nécessaires.
- Maltraitances civiques : chambre ou habitation verrouillée, placement forcé, non respect de la vie privée, privation de droits civiques, privation de pratique religieuse, protection judiciaire défaillante.
- Abus sexuels : toucher des endroits intimes, actes sexuels en présence de ou avec la victime,
- Viol.

Les maltraitements en établissement

Les maltraitements institutionnels sont celles que subissent les usagers dans les institutions spécialisées sociales et médico-sociales. Elles ne sont pas exercées seulement par des professionnels, mais aussi par les usagers de l'institution entre eux.

Maltraitements physiques en gériatrie :

- Interdire l'accès à des soins de qualité pour gagner du temps (ex : mettre une couche systématiquement chez une personne âgée pouvant être rééduquée).
- Donner des repas trop rapides ou insuffisants, faire des gestes brusques et inadaptés sans prévenir la personne.

Maltraitements psychiques en gériatrie :

- Culpabiliser la personne âgée avec des cris de reproche.
- Tutoyer la personne âgée sans qu'elle l'ait demandé.
- L'infantiliser.

Maltraitements financières ou matérielles, maltraitements médicales et médicamenteuses, maltraitements civiques, négligences (voir maltraitements intrafamiliales)

Autres définitions propres à la gériatrie

- Violences sociales : ignorer la présence de la personne âgée lors des soins, la priver de tout rôle au prétexte qu'elle est trop vieille, la priver de toute intimité lors de la toilette.
- Violences thérapeutiques : refus d'analgésiques en présence de douleurs, contention sans prescription médicale.
- Violences matérielles et architecturales : locaux vétustes, mal chauffés, mobilier usé ou hors normes de sécurité.
- Violences liées à une mauvaise organisation de l'institution : ex. servir le dîner à 17 heures.
- Violences sexuelles.

Les maltraitements des personnes en situation de handicap

Le livre blanc de l'UNAPEI (Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales) se positionne sur la difficulté de définir le phénomène.

Le Conseil de l'Europe a proposé, dans le domaine du handicap, une classification qui distingue différentes formes de maltraitements :

- La violence physique : la personne handicapée est victime de châtiments corporels, d'incarcération, de sur-médication, d'expérimentation médicale sans son consentement.
- Les abus et l'exploitation sexuelle : le viol, les agressions sexuelles, les outrages aux mœurs, les attentats à la pudeur, l'embrigadement dans la pornographie et la prostitution.
- Les menaces et les préjudices psychologiques : les insultes, l'intimidation, le harcèlement, les humiliations, le chantage affectif, le déni du statut d'adulte et l'infantilisation.
- Les abus financiers : les fraudes, les vols d'effets personnels, d'argent ou de biens divers.

- Les négligences, les abandons et les privations : ils sont d'ordre matériel ou affectif, il peut s'agir du manque répété de soins de santé, de privation de nourriture, de boisson, etc..

En résumé :

La maltraitance est une notion difficile à cerner et parfois même à détecter du fait des nombreuses formes qu'elle peut revêtir et de la vulnérabilité des personnes qui la subisse.

Il faut être conscient que chaque situation est différente, unique et qu'une approche de la maltraitance ne peut se faire qu'au travers d'une évaluation globale de la situation.